

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 juin 2015, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

La conseillère M^{me} Céline Chartier.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde, le trésorier M. Marco Pilon, l'auditrice indépendante M^{me} Jocelyne Poirier et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

15-06-569 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 15 juin 2015 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 4.9 Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil / Aménagement d'un stationnement / Aide financière
- 13.7 Entente intermunicipale / MRC de Vaudreuil-Soulanges / Mise à niveau du stationnement / 420, avenue Saint-Charles
- 20.1 Félicitations / Équipe « Nous sommes Vaudreuil-Soulanges! » / Grand défi Pierre Lavoie

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal

- 2.1 Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

- 3.1 Présentation du rapport financier pour l'exercice 2014
- 3.2 Période de questions

4. Affaires du Conseil

- 4.3 Appui à la Ville de Lorraine / Voies réservées sur l'autoroute 15
- 4.4 Nomination du maire suppléant / Mois de juillet, août, septembre et octobre 2015
- 4.6 Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil / Cocktail du premier anniversaire / Achat de billets
- 4.7 École primaire Pierre-Elliott-Trudeau / Prolongation d'entente – juillet 2017 / Classes temporaires
- 4.8 Moisson Sud-Ouest / Tournoi de golf 2015 / Commandite

4.9 Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil / Aménagement d'un stationnement / Aide financière

5. Greffe et affaires juridiques

5.1 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1556 / Règlement régissant l'utilisation extérieure des engrais et des pesticides

5.2 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1586 / Règlement sur les matières résiduelles

5.3 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-229 / Contenants de dons caritatifs

5.5 Expropriation / Lot 1 546 600 / Terrain non aménagé / Route De Lotbinière / Sécurité incendie

6. Finances et trésorerie

6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 22 mai 2015

6.2 Demande de crédit / Site commercial APL sur le boulevard de la Gare / Protocole d'entente / Règlement n° 1647

6.3 Dépôt du rapport financier et des rapports de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2014

6.4 Affectation / Surplus accumulé affecté – exercice financier suivant

6.5 Affectation / Surplus accumulé affecté – immeubles municipaux

7. Ressources humaines

7.1 Service des loisirs et de la culture / Embauche temporaire / Commis aux prêts

7.2 Service de sécurité incendie / Nomination / Pompier – classe 2 / Modification de la résolution 15-05-478

7.3 Service des travaux publics / Unité – Parcs et espaces verts / Embauche temporaire / Journalier

7.4 Service des finances et de la trésorerie / Embauche temporaire / Commis aux comptes à payer

7.5 Service des travaux publics / Embauche temporaire / Journalier étudiant / Période estivale 2015

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Arts et culture

11. Loisirs et vie communautaire

11.1 Autorisation / Exécution de travaux de construction d'infrastructure / Jeux d'eau intergénérationnel / Association animation jeunesse Vaudreuil / Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)

11.2 Autorisation / Exécution de travaux de mise à niveau / Centre communautaire Jean-Marc-Ducharme / Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion / Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)

11.3 Autorisation / Exécution de travaux de mise à niveau / Opticentre / Corporation de l'Opticentre St-Jean-Baptiste / Programme d'infrastructure communautaire du Canada (PIC150)

11.4 Autorisation / Exécution de travaux dans des parcs / Circuit de vie active / Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)

11.5 Autorisation / Exécution de travaux de construction d'infrastructure / Lien manquant d'une voie cyclable (sentier polyvalent) pour les piétons et cyclistes / Club de triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges / Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)

11.6 Club de volleyball Citadins / Inscriptions saison 2014-2015 / Remboursement

12. Protection publique

13. Travaux publics

- 13.1 Disposition de biens abandonnés / 945, rue de Clichy, app. 5
- 13.2 Régie du bâtiment du Québec / Licence constructeur-propriétaire / Autorisation de signature
- 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-22 / Construction et aménagement d'un nouveau café bistro et relocalisation de la halte garderie au Centre multisports
- 13.5 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de carburants en vrac / Année 2015-2016
- 13.6 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités / Demande d'aide financière / Réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue Lafleur / Autorisation de signature
- 13.7 Entente intermunicipale / MRC de Vaudreuil-Soulanges / Mise à niveau du stationnement / 420, avenue Saint-Charles

14. Eaux

- 14.1 Ordre de changement n° 11 / Appel d'offres n° 401-110-13-30 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n° 1665
- 14.2 Contrat de services professionnels / Surveillance / Mise à niveau de la station d'épuration / Ajout et précision à la résolution 13-06-662

15. Services techniques

- 15.3 Ordre de changement n° 8 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1689.02 / Entrepreneur général / Élargissement d'une partie du chemin Dumberry / Ajout d'une conduite pluviale / Pavage, bordures, trottoirs, voie cyclable, éclairage et feux de circulation / Règlement n° 1689

16. Urbanisme

- 16.1 Tolérance d'occupation / Domaine public / Remplacement d'une clôture / 418, avenue Saint-Charles / Lot 1 675 390

17. Environnement

- 17.1 Modification / Programme de subvention pour le traitement des frênes situés sur les propriétés privées en zone résidentielle / Critère d'admissibilité / Taille des arbres
- 17.2 Modification / Programme de subvention à l'achat de dispositifs économiseurs d'eau potable – volet barils récupérateurs d'eau de pluie / Suppression / Critère d'admissibilité / Commerce

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1623-05 / Utilisation extérieure de l'eau potable
- 18.2 Adoption de projet / Règlement n° 1274-18 / Prescription / Plans et documents à soumettre / Demande relative à un terrain faisant ou ayant fait l'objet de remblai
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1274-18 / Prescription / Plans et documents à soumettre / Demande relative à un terrain faisant ou ayant fait l'objet de remblai
- 18.4 Adoption de projet / Règlement n° 1276-09 / Normes de construction / Travaux préparatoires de déblai ou de remblai
- 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1276-09 / Normes de construction / Travaux préparatoires de déblai ou de remblai
- 18.7 Avis de motion / Règlement n° 1694-04 / Modification / Règlement de stationnement (RMH 330)
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1692-02 / Modification / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville
- 18.9 Avis de motion / Règlement n° 1709-01 / Modification / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités

19. Direction générale

19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

20.1 Félicitations / Équipe « Nous sommes Vaudreuil-Soulanges! » / Grand défi Pierre Lavoie

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

15-06-570 Adoption du procès-verbal

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

15-06-571 Présentation du rapport financier pour l'exercice 2014

Présentation du rapport financier par le trésorier M. Marco Pilon, FCPA, FCGA, OMA, et M^{me} Jocelyne Poirier, CPA auditrice, CA.

15-06-572 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-06-573 Appui à la Ville de Lorraine / Voies réservées sur l'autoroute 15

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par la Ville de Lorraine dans le cadre de ses démarches pour accélérer l'implantation de voies réservées sur l'autoroute 15;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion appuie la Ville de Lorraine dans ses démarches afin que les mesures nécessaires soient prises pour accélérer l'implantation de voies réservées sur l'autoroute 15 entre le territoire du Conseil intermunicipal Laurentides et le métro Montmorency à Laval.

« ADOPTÉE »

15-06-574 Nomination du maire suppléant / Mois de juillet, août, septembre et octobre 2015

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseiller M. Paul M. Normand soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2015.

« ADOPTÉE »

**15-06-575 Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil / Cocktail du premier anniversaire /
Achat de billets**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au cocktail soulignant le premier anniversaire de l'ouverture de la Maison Félix-Leclerc;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de deux billets au montant de 50 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le cocktail soulignant le premier anniversaire de la Maison Félix-Leclerc qui se tiendra le 18 juin 2015;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-06-576 École primaire Pierre-Elliott-Trudeau / Prolongation d'entente – juillet 2017 /
Classes temporaires**

CONSIDÉRANT la résolution 14-05-514 accordant à la Commission scolaire Lester-B.-Pearson une prolongation de l'entente jusqu'au 1^{er} juillet 2015 pour le maintien de classes temporaires à l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau;

CONSIDÉRANT une nouvelle demande formulée le 21 mai 2015 pour la prolongation de l'entente lui permettant la présence de classes temporaires;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde à la Commission scolaire Lester-B.-Pearson une prolongation de l'entente pour le maintien des classes temporaires à l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau, et ce, jusqu'au 1^{er} juillet 2017;

ET QUE le Service du développement et de l'aménagement du territoire soit mandaté afin d'apporter les modifications nécessaires au Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

15-06-577 Moisson Sud-Ouest / Tournoi de golf 2015 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 16^e édition du tournoi de golf organisé par Moisson Sud-Ouest dans le but de recueillir des fonds pour financer ses opérations;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 350 \$ soit versé à Moisson Sud-Ouest à titre de commandite « Pomme de bronze » dans le cadre de son tournoi de golf qui se tiendra le 19 août 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-06-578 Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil / Aménagement d'un stationnement /
Aide financière**

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement en cours d'un stationnement sur le site de la Maison Félix-Leclerc;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite l'achat de matériaux granulaires pour une valeur de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une aide à cette fin;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QU'une aide financière ou matérielle d'une valeur équivalente à 5 000 \$ soit accordée à Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil afin de procéder à l'acquisition de matériaux granulaires nécessaires à l'aménagement du stationnement;

QU'un support logistique (main d'œuvre et équipement) pour une valeur n'excédant pas 5 000 \$, soit également accordé;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-06-579 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1556 / Règlement régissant l'utilisation extérieure des engrais et des pesticides

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 15 juin 2009, le Règlement n° 1556 intitulé :

« Règlement régissant l'utilisation extérieure des engrais et des pesticides »

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle s'est produite au moment de la confection du règlement alors que les articles 6.2 e) et 6.4 a) réfèrent à un article 6.5 qui ne s'y retrouve pas;

CONSIDÉRANT que les documents préparatoires du règlement montrent que la référence visait plutôt l'article 8.1;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, corriger un règlement affecté d'une erreur matérielle;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 29 mai 2015 afin de corriger le Règlement n° 1556 en y remplaçant « 6.5 » par « 8.1 » aux articles 6.2 e) et 6.4 a);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1556 donné par le greffier le 29 mai 2015.

« ADOPTÉE »

15-06-580 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1586 / Règlement sur les matières résiduelles

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 10 décembre 2012, le Règlement n° 1586 intitulé :

« Règlement sur les matières résiduelles »

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle s'est produite au moment de la confection du règlement alors que les articles 3.3.1.2 et 4.3 réfèrent erronément à l'article 1 plutôt qu'à l'article 2 qui contient les définitions;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, corriger un règlement affecté d'une erreur matérielle;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 29 mai 2015 afin de corriger le Règlement n° 1586 en y remplaçant « article 1 » par « article 2 » dans les articles 3.3.1.2 et 4.3;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1586 donné par le greffier le 29 mai 2015.

« ADOPTÉE »

15-06-581 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-229 / Contenants de dons caritatifs

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 1^{er} juin 2015, le Règlement n° 1275-229 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'encadrer les contenants de dons caritatifs »

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle s'est produite au moment de la confection du règlement alors que l'article 9 réfère à la zone C1-531 qui n'existe pas;

CONSIDÉRANT que les documents préparatoires du règlement montrent que la référence visait plutôt la zone C2-531;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, corriger un règlement affecté d'une erreur matérielle;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 4 juin 2015 afin de corriger le Règlement n° 1275-229 en y remplaçant « C1-531 » par « C2-531 » à l'article 9;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1275-229 donné par le greffier le 4 juin 2015.

« ADOPTÉE »

15-06-582 Expropriation / Lot 1 546 600 / Terrain non aménagé / Route De Lotbinière / Sécurité incendie

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. François Séguin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT que la Ville peut, en vertu de l'article 29.4 de la *Loi sur les cités et villes*, posséder un immeuble à des fins d'habitation pour l'aménager et y installer des services publics;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition du lot 1 546 600 situé sur la route De Lotbinière à des fins municipales et plus particulièrement de sécurité incendie pour y aménager un réservoir souterrain avec prise d'eau, le tout afin de rencontrer les exigences prévues au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'expropriation du lot 1 546 600 à des fins municipales;

QUE la Ville mandate la firme RSSP Avocats afin d'entreprendre la procédure d'expropriation requise;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette acquisition soit financée par le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux et que le trésorier soit autorisé à émettre les chèques requis au moment propice sur présentation des pièces justificatives par le greffier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-06-583 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 22 mai 2015

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 22 mai 2015 totalisant un montant de 5 151 858,54 \$.

15-06-584 Demande de crédit / Site commercial APL sur le boulevard de la Gare / Protocole d'entente / Règlement n° 1647

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Ville et 7564538 Canada inc. à l'égard des travaux de réaménagement du boulevard de la Gare face au site commercial APL;

CONSIDÉRANT la facture n° 2015-000054 au montant de 4 697,50 \$ émise par la Ville le 24 avril 2015 représentant la part du promoteur dans le décompte n° 4;

CONSIDÉRANT la correspondance adressée le 22 mai 2015 à M. Marc Côté, chef de division – Technique, demandant un crédit équivalent à la facture n° 2015-000054 compte tenu du déplacement des feux de circulation à un autre endroit sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la division - Technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville crédite une somme de 4 697,50 \$ au compte de 7564538 Canada inc.

« ADOPTÉE »

15-06-585 Dépôt du rapport financier et des rapports de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2014

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

DE prendre acte du dépôt du rapport financier préparé par le trésorier ainsi que le dépôt des rapports de l'auditeur indépendant préparés par la firme Goudreau Poirier inc. pour l'exercice financier de la Ville de Vaudreuil-Dorion terminé le 31 décembre 2014;

ET QUE le rapport financier 2014 soit publié sur le site Internet de la Ville.

« ADOPTÉE »

15-06-586 Affectation / Surplus accumulé affecté – exercice financier suivant

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

D'AFFECTER, en provenance du surplus accumulé non affecté, une somme de 732 265 \$ au surplus accumulé affecté – exercice financier suivant;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-06-587 Affectation / Surplus accumulé affecté – immeubles municipaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

D'AFFECTER, en provenance du surplus accumulé non affecté, une somme de 3 467 521 \$ au surplus accumulé affecté – immeubles municipaux;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-06-588 Service des loisirs et de la culture / Embauche temporaire / Commis aux prêts

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 21 mai 2015;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Valérie Reid au poste de commis aux prêts au sein du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 2 juin 2015, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 5 » de la convention collective de travail des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-06-589 Service de sécurité incendie / Nomination / Pompier – classe 2 / Modification de la résolution 15-05-478

CONSIDÉRANT la résolution 15-05-478 acceptant la nomination de M. Jonathan Montpetit au poste de pompier – classe 2 au sein du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'en modifier le contenu;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier paragraphe de la résolution 15-05-478 soit remplacé par le suivant :

« QUE la Ville accepte la nomination de M. Jonathan Montpetit au poste de pompier - classe 2 au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 8 mai 2015, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur »

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

À 20 h 36, le maire M. Guy Pilon quitte son siège et est remplacé par le maire suppléant M. Gabriel Parent.

15-06-590 Service des travaux publics / Unité – Parcs et espaces verts / Embauche temporaire / Journalier

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, en date du 27 mai 2015;

Il est
PROPOSÉ PAR le maire suppléant Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Gabriel Lalonde au poste de journalier au sein de l'unité – Parcs et espaces verts du Service des travaux publics, et ce, au plus tôt à compter du 8 juin 2015, pour une période maximale de 28 semaines, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 6 » de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-06-591 Service des finances et de la trésorerie / Embauche temporaire /
Commis aux comptes à payer**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M. Stéphane Dupont, chef de division – Comptabilité et budget au sein du Service des finances et de la trésorerie, en date du 25 mai 2015;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Lison Chartrand au poste de commis aux comptes à payer au sein de la division – Comptabilité et budget du Service des finances et de la trésorerie, et ce, pour la période comprise entre le 2 juin et le 18 septembre 2015, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 7 » de la convention collective de travail des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-06-592 Service des travaux publics / Embauche temporaire / Journalier étudiant /
Période estivale 2015**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M. Christian Janelle, chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs, en date du 1^{er} juin 2015;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Ludovic Pilon à titre de journalier étudiant au sein du Service des travaux publics, et ce, au plus tôt à compter du 25 mai 2015, pour une période maximale de 16 semaines, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – Salarié étudiant » de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-06-593 Autorisation / Exécution de travaux de construction d'infrastructure / Jeux d'eau intergénérationnel / Association animation jeunesse Vaudreuil / Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)

CONSIDÉRANT que le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) permet à des organismes à but non lucratif d'obtenir une aide financière pour la réalisation de certains travaux d'infrastructures liés aux thèmes suivants :

- Fiers de nos parcs, sentiers et cours d'eau
- Des communautés fortes, actives et unies

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil d'administration de l'organisme à but non lucratif Association animation jeunesse Vaudreuil (l'Association) le 15 juin 2015 demandant à la Ville l'autorisation d'exécuter dans un parc de la Ville des travaux de construction d'une infrastructure consistant en un jeu d'eau intergénérationnel accessible notamment aux personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que le projet de l'Association s'inscrit pleinement dans le thème *Fiers de nos parcs, sentiers et cours d'eau* retenu dans le cadre du PIC150;

CONSIDÉRANT que ces installations sont entièrement à l'usage du public;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite soutenir et favoriser la réalisation du projet proposé par l'Association;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise Association animation jeunesse Vaudreuil à exécuter des travaux de construction d'un jeu d'eau intergénérationnel dans un parc de la Ville;

QUE la Ville s'engage à assumer une participation financière correspondant à la différence entre le coût total du projet et l'aide financière accordée par le gouvernement canadien dans le cadre du PIC150, et ce, pour un montant n'excédant pas 150 000 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la Ville s'engage en outre à apporter à l'Association un soutien technique et logistique pour assurer la bonne exécution des travaux;

QUE la Ville s'engage à assumer l'entretien de ces infrastructures de façon à en assurer la pérennité;

QUE le financement de ce projet se fasse à même le surplus accumulé non affecté, et ce, conditionnellement à son acceptation par le PIC150;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-06-594 Autorisation / Exécution de travaux de mise à niveau / Centre communautaire Jean-Marc-Ducharme / Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion / Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)

CONSIDÉRANT que le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) permet à des organismes communautaires d'obtenir une aide financière pour la réalisation de certains travaux d'infrastructures liés aux thèmes suivants :

- Fiers de nos parcs, sentiers et cours d'eau
- Des communautés fortes, actives et unies

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil d'administration de l'organisme à but non lucratif Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion (le Club) le 4 juin 2015 demandant à la Ville l'autorisation d'exécuter des travaux de mise à niveau et d'amélioration du Centre communautaire Jean-Marc-Ducharme sis au 21, rue Louise-Joseph, et dont la Ville de Vaudreuil-Dorion est propriétaire;

CONSIDÉRANT que le Centre communautaire Jean-Marc-Ducharme est utilisé la majorité du temps par le Club qui en fait profiter, par le biais de ses activités et programmes, l'ensemble de la communauté;

CONSIDÉRANT que le projet du Club s'inscrit pleinement dans le thème *Des communautés fortes, actives et unies* retenu dans le cadre du PIC150;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite soutenir et favoriser la réalisation de travaux d'infrastructures proposés par le Club;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion à exécuter des travaux de rénovation du Centre communautaire Jean-Marc-Ducharme consistant notamment en la réfection de son toit;

QUE la Ville s'engage à assumer une participation financière correspondant à la différence entre le coût total du projet et l'aide financière accordée par le gouvernement canadien dans le cadre du PIC150, et ce, pour un montant n'excédant pas 337 500 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la Ville s'engage en outre à apporter au Club un soutien technique et logistique pour assurer la bonne exécution des travaux;

QUE la Ville s'engage à assumer l'entretien de ces infrastructures de façon à en assurer la pérennité;

QUE le financement de ce projet se fasse à même le surplus accumulé non affecté, et ce, conditionnellement à son acceptation par le PIC150;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

À 20 h 40, le maire M. Guy Pilon reprend son siège et ses fonctions.

15-06-595 Autorisation / Exécution de travaux de mise à niveau / Opticentre / Corporation de l'Opticentre St-Jean-Baptiste / Programme d'infrastructure communautaire du Canada (PIC150)

CONSIDÉRANT que le programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) permet à des organismes à but non lucratif d'obtenir une aide financière pour la réalisation de certains travaux d'infrastructures liés aux thèmes suivants :

- Fiers de nos parcs, sentiers et cours d'eau
- Des communautés fortes, actives et unies

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil d'administration de l'organisme à but non lucratif Corporation de l'Opticentre St-Jean-Baptiste (la Corporation) le 26 mai 2015 demandant à la Ville l'autorisation d'exécuter sur l'immeuble de l'Opticentre sis au 145, boulevard Harwood, des travaux de mise à niveau et d'amélioration;

CONSIDÉRANT que l'Opticentre est propriété de la Ville qui en a confié la gestion à la Corporation, laquelle en fait profiter l'ensemble de la communauté;

CONSIDÉRANT que le projet de la Corporation s'inscrit pleinement dans le thème *Des communautés fortes, actives et unies* retenu dans le cadre du PIC150;

CONSIDÉRANT que ces installations sont à l'usage du public par le biais des activités et programmes soutenus par la Corporation et son partenaire, le Club optimiste de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite soutenir et favoriser la réalisation du projet proposé par la Corporation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la Corporation de l'Opticentre St-Jean-Baptiste à exécuter des travaux de mise à niveau et d'amélioration du bâtiment de l'Opticentre;

QUE la Ville s'engage à assumer une participation financière correspondant à la différence entre le coût total du projet et l'aide financière accordée par le gouvernement canadien dans le cadre du PIC150, et ce, pour un montant n'excédant pas 128 000 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la Ville s'engage en outre à apporter à la Corporation un soutien technique et logistique pour assurer la bonne exécution des travaux;

QUE la Ville s'engage à assumer l'entretien de ces infrastructures de façon à en assurer la pérennité;

QUE le financement de ce projet se fasse à même le surplus accumulé non affecté, et ce, conditionnellement à son acceptation par le PIC150;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-06-596 Autorisation / Exécution de travaux dans des parcs / Circuit de vie active / Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)

CONSIDÉRANT que le programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) permet à des organismes communautaires d'obtenir une aide financière pour la réalisation de certains travaux d'infrastructures liés aux thèmes suivants :

- Fiers de nos parcs, sentiers et cours d'eau
- Des communautés fortes, actives et unies

CONSIDÉRANT la résolution à être adoptée par le conseil d'administration de l'organisme à but non lucratif Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes (CMCJ) demandant à la Ville l'autorisation d'exécuter dans certains de ses parcs des travaux d'implantation d'un circuit de vie active comprenant notamment des modules d'entraînement et d'étirement ainsi que des panneaux éducatifs permettant leur utilisation;

CONSIDÉRANT que ces modules visent une clientèle de tous âges;

CONSIDÉRANT que le projet de CMCJ s'inscrit dans les deux thèmes retenus dans le cadre du PIC150;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit parfaitement dans la mission de CMCJ qui est de :

« Permettre aux athlètes d'excellence ainsi qu'à toute la communauté de pratiquer leur sport de façon adéquate dans des installations de haute qualité, adaptées à leurs besoins et répondant aux normes des fédérations sportives »

CONSIDÉRANT que ces installations seront entièrement à l'usage du public;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite soutenir et favoriser la réalisation du projet proposé par CMCJ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes à exécuter des travaux dans ses parcs consistant en l'implantation d'un circuit de vie active;

QUE la Ville s'engage à assumer une participation financière correspondant à la différence entre le coût total du projet et l'aide financière accordée par le gouvernement canadien dans le cadre du PIC150, et ce, pour un montant n'excédant pas 100 000 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la Ville s'engage en outre à apporter à CMCJ un soutien technique et logistique pour assurer la bonne exécution des travaux;

QUE la Ville s'engage à assumer l'entretien de ces infrastructures de façon à en assurer la pérennité;

QUE le financement de ce projet se fasse à même le surplus accumulé non affecté, et ce, conditionnellement à son acceptation par le PIC150;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-06-597 Autorisation / Exécution de travaux de construction d'infrastructure / Lien manquant d'une voie cyclable (sentier polyvalent) pour les piétons et cyclistes / Club de triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges / Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)

CONSIDÉRANT que le programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) permet à des organismes à but non lucratif d'obtenir une aide financière pour la réalisation de certains travaux d'infrastructures liés aux thèmes suivants :

- Fiers de nos parcs, sentiers et cours d'eau
- Des communautés fortes, actives et unies

CONSIDÉRANT la résolution à être adoptée par le conseil d'administration de l'organisme à but non lucratif Club de triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges (le Club) demandant à la Ville l'autorisation d'exécuter sur une propriété de la Ville des travaux de construction d'une infrastructure consistant en un lien manquant d'une voie cyclable (sentier polyvalent) pour les piétons et cyclistes sur l'avenue Saint-Charles entre le chemin Dumberry et la rue Dollard;

CONSIDÉRANT que le projet du Club s'inscrit pleinement dans le thème *Fiers de nos parcs, sentiers et cours d'eau* retenu dans le cadre du PIC150;

CONSIDÉRANT que ces installations sont entièrement à l'usage du public;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite soutenir et favoriser la réalisation du projet proposé par le Club;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le Club de triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges à exécuter des travaux de construction d'un lien manquant d'une voie cyclable (sentier polyvalent) pour les piétons et cyclistes sur l'avenue Saint-Charles;

QUE la Ville s'engage à assumer une participation financière correspondant à la différence entre le coût total du projet et l'aide financière accordée par le gouvernement canadien dans le cadre du PIC150, et ce, pour un montant n'excédant pas 267 400 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la Ville s'engage en outre à apporter au Club un soutien technique et logistique pour assurer la bonne exécution des travaux;

QUE la Ville s'engage à assumer l'entretien de ces infrastructures de façon à en assurer la pérennité;

QUE le financement de ce projet se fasse à même le surplus accumulé non affecté, et ce, conditionnellement à son acceptation par le PIC150;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-06-598 Club de volleyball Citadins / Inscriptions saison 2014-2015 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de volleyball Citadins a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rembourse au Club de volleyball Citadins une somme maximale de 4 313,33 \$ pour les frais d'inscription de la saison 2014-2015 conformément à la liste soumise;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-06-599 Disposition de biens abandonnés / 945, rue de Clichy, app. 5

CONSIDÉRANT que la Ville a, le 22 janvier 2015, récupéré certains biens meubles à la suite de l'éviction des occupants du 945, rue de Clichy, app. 5;

CONSIDÉRANT que le propriétaire desdits biens est introuvable;

CONSIDÉRANT que la Ville assume actuellement les frais de location d'un entrepôt pour ces biens;

CONSIDÉRANT le rapport de M. Bruno Possa, chef de division – Entretien des infrastructures, à l'effet que lesdits biens n'ont pas une valeur totale suffisante pour justifier leur vente à l'encan;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'offrir lesdits biens à un organisme de la région ou, à défaut, d'en disposer au moindre coût possible;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le chef de division – Entretien des infrastructures soit mandaté afin d'offrir à un organisme communautaire de la région les biens non réclamés recueillis par la Ville lors de l'éviction des occupants du 945, rue de Clichy, app. 5;

QUE le chef de division – Entretien des infrastructures soit en outre autorisé à disposer, au moindre coût possible, des biens inutilisables.

« ADOPTÉE »

15-06-600 Régie du bâtiment du Québec / Licence constructeur-propriétaire / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la *Loi sur le bâtiment* (RLRQ, c. B-1.1) prévoit l'obligation de détenir une licence de constructeur-propriétaire pour exécuter ou faire exécuter des travaux de construction pour son propre compte;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise M. Bruno Possa, chef de division – Entretien des infrastructures, à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, une demande pour l'obtention et le maintien d'une licence constructeur-propriétaire au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-320-00-641	(Matériel bâtiment)	1 200 \$
À :	02-320-00-457	(Droits et licences)	1 200 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-06-601 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-22 / Construction et aménagement d'un nouveau café bistro et relocalisation de la halte garderie au Centre multisports

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la construction et l'aménagement d'un nouveau café bistro et la relocalisation de la halte garderie au Centre multisports, cinq soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 2 juin 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-22;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Rénovacoœur Rénovation inc., 179, rue Labrie, Saint-Eustache (Québec), J7R 2R7, pour la construction et l'aménagement d'un nouveau café bistro et la relocalisation de la halte garderie au Centre multisports, et ce, pour un montant de 119 359 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-22;

QUE le coût de ces travaux soit facturé au Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-06-602 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de carburants en vrac / Année 2015-2016

CONSIDÉRANT la résolution 14-01-043 adoptée le 20 janvier 2014 par laquelle la Ville de Vaudreuil-Dorion mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé de carburants en vrac pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT la résolution 14-04-337 adoptée le 8 avril 2014 ratifiant l'adjudication du contrat à Énergie Valéro inc. pour la fourniture de carburants en vrac pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT que les contrats octroyés par le conseil d'administration de l'UMQ le 20 février 2014 prévoyaient l'application d'une année supplémentaire optionnelle, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT que les conditions administratives et les prix sont à la satisfaction de l'UMQ et des participants;

CONSIDÉRANT que l'UMQ se prévaut de son option de renouvellement pour l'année supplémentaire prévue aux contrats CAR-2014, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, selon les termes et conditions établis;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à Énergie Valéro inc. pour la fourniture de carburants en vrac pour l'année 2015-2016, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, et ce, selon les prix unitaires inscrits à la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division - Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de carburants en vrac pour l'année 2015-2016 et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-06-603 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités / Demande d'aide financière / Réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue Lafleur / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le réseau d'aqueduc actuel sur la rue Lafleur, entre les rues Bourget et Saint-Aubin, est déficient en raison de dix bris d'aqueduc dans les sept dernières années;

CONSIDÉRANT que le projet de réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue Lafleur corrigera cette problématique;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 – Infrastructures d'aqueduc et d'égout – Renouvellement de conduites;

CONSIDÉRANT que le projet susdit respecte les objectifs du programme;

CONSIDÉRANT que les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, soit autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 – Infrastructures d'aqueduc et d'égout – Renouvellement de conduites, à l'égard du projet de réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue Lafleur entre les rues Bourget et Saint-Aubin.

« ADOPTÉE »

15-06-604 Entente intermunicipale / MRC de Vaudreuil-Soulanges / Mise à niveau du stationnement / 420, avenue Saint-Charles

CONSIDÉRANT les articles 468 de la *Loi sur les cités et villes* et 569 du *Code municipal du Québec* prévoyant la possibilité pour des municipalités de conclure des ententes relativement à tout domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT qu'il est de la compétence des municipalités de veiller à l'entretien de leurs immeubles;

CONSIDÉRANT que le stationnement de l'immeuble sis au 420 de l'avenue Saint-Charles (ci-après « l'immeuble », propriété de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) et abritant son siège social) nécessite d'importants travaux de mise à niveau;

CONSIDÉRANT que la Ville, pour satisfaire à ses besoins, a obtenu par le biais d'un appel d'offres public n° 401-110-12-18 des prix avantageux pour la fourniture d'enrobé bitumineux et pour l'exécution de travaux liés à sa pose;

CONSIDÉRANT que la Ville assume une partie importante du budget de fonctionnement de la MRC et qu'il est dans son intérêt de l'en faire bénéficier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente intermunicipale à cette fin avec la MRC, laquelle prévoira l'exécution des travaux requis par la Ville et le remboursement des coûts par la MRC;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges relative à l'exécution de travaux de mise à niveau d'un stationnement, laquelle sera substantiellement conforme au projet soumis par le greffier le 15 juin 2015.

« ADOPTÉE »

**15-06-605 Ordre de changement n° 11 / Appel d'offres n° 401-110-13-30 /
Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de
filtration / Règlement n° 1665**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 11 de l'entrepreneur général relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration – appel d'offres n° 401-110-13-30 » totalisant un montant de 229 161,02 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-06-606 Contrat de services professionnels / Surveillance / Mise à niveau de la
station d'épuration / Ajout et précision à la résolution 13-06-662**

CONSIDÉRANT la résolution 13-06-662 adjugeant à la firme Les Services exp inc. un contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de mise à niveau de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT que ladite résolution est incomplète en ce qu'elle n'indique pas que le contrat adjudgé l'est sur une base horaire et non forfaitaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en conséquence, de compléter et préciser ladite résolution;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ajouté à la résolution 13-06-662 les paragraphes suivants :

QUE soit précisé que le montant utilisé pour l'adjudication du présent contrat est basé sur une estimation du nombre d'heures requis et pour seule fin de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des heures facturées conformément au bordereau soumis par l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

15-06-607 Ordre de changement n° 8 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1689.02 / Entrepreneur général / Élargissement d'une partie du chemin Dumberry / Ajout d'une conduite pluviale / Pavage, bordures, trottoirs, voie cyclable, éclairage et feux de circulation / Règlement n° 1689

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 8 de l'entrepreneur général relié au projet « Élargissement d'une partie du chemin Dumberry, ajout d'une conduite pluviale, pavage, bordures, trottoirs, voie cyclable, éclairage, feux de circulation et travaux connexes – appel d'offres n° 401-110-14-R1689.02 » totalisant un montant de 1 100 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-06-608 Tolérance d'occupation / Domaine public / Remplacement d'une clôture / 418, avenue Saint-Charles / Lot 1 675 390

CONSIDÉRANT qu'une clôture ceinturant partiellement un immeuble sis au 418, avenue Saint-Charles (lot 1 675 390) empiète dans l'emprise de la rue Jeannotte (lot 2 437 845), et ce, depuis près de 100 ans;

CONSIDÉRANT que le propriétaire doit remplacer ladite clôture en raison de sa vétusté;

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire de remplacer ladite clôture, et ce, en maintenant sa localisation actuelle;

CONSIDÉRANT que la clôture prévue pour le remplacement s'harmonise parfaitement avec celle déjà installée de l'autre côté de la rue Jeannotte en façade du cimetière de l'Église Saint-Michel;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de permettre le remplacement de cette clôture dans son tracé actuel afin, notamment, de conserver l'homogénéité du secteur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le propriétaire de l'immeuble sis au 418, avenue Saint-Charles, soit autorisé à remplacer, en conservant le tracé actuel, la clôture qui ceinture son immeuble, le tout conformément aux documents présentés avec la demande;

QUE la Ville tolère, à l'égard de ce remplacement, un empiètement n'excédant pas celui actuellement présent;

QUE cette tolérance d'occupation du domaine public n'ait pas pour effet de créer quelque droit réel que ce soit.

« ADOPTÉE »

15-06-609 Modification / Programme de subvention pour le traitement des frênes situés sur les propriétés privées en zone résidentielle / Critère d'admissibilité / Taille des arbres

CONSIDÉRANT le Programme de subvention pour le traitement des frênes situés sur les propriétés privées en zone résidentielle adopté par la résolution 15-03-220;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le critère touchant la taille des arbres admissibles au programme;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le critère touchant la taille des arbres admissibles au Programme de subvention pour le traitement des frênes situés sur les propriétés privées en zone résidentielle soit modifié comme suit :

- Le frêne doit avoir un minimum de 15 cm de diamètre à hauteur de poitrine (DHP).

« ADOPTÉE »

15-06-610 Modification / Programme de subvention à l'achat de dispositifs économiseurs d'eau potable – volet barils récupérateurs d'eau de pluie / Suppression / Critère d'admissibilité / Commerce

CONSIDÉRANT que le Programme de subvention à l'achat de dispositifs économiseurs d'eau potable – volet barils récupérateurs d'eau de pluie prévoit que les commerces y sont admissibles;

CONSIDÉRANT que ce dispositif ne fait pas partie des exceptions à la *Loi sur l'interdiction des subventions municipales* énumérées à l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE toute mention contenue au Programme de subvention à l'achat de dispositifs économiseurs d'eau potable – volet barils récupérateurs d'eau de pluie adopté en vertu de la résolution 12-02-128 ayant pour effet de rendre admissible un commerce soit supprimée.

« ADOPTÉE »

15-06-611 Adoption / Règlement n° 1623-05 / Utilisation extérieure de l'eau potable

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1623-05 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1623-05 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation extérieure de l'eau potable n° 1623 ».

« ADOPTÉE »

15-06-612 Adoption de projet / Règlement n° 1274-18 / Prescription / Plans et documents à soumettre / Demande relative à un terrain faisant ou ayant fait l'objet de remblai

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1274-18 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 afin de prescrire les plans et documents qui doivent être soumis à l'appui d'une demande relative à un terrain faisant ou ayant fait l'objet de remblai »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 6 juillet 2015 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-06-613 Avis de motion / Règlement n° 1274-18 / Prescription / Plans et documents à soumettre / Demande relative à un terrain faisant ou ayant fait l'objet de remblai

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 afin de prescrire les plans et documents qui doivent être soumis à l'appui d'une demande relative à un terrain faisant ou ayant fait l'objet de remblai.

15-06-614 Adoption de projet / Règlement n° 1276-09 / Normes de construction / Travaux préparatoires de déblai ou de remblai

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1276-09 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1276 afin d'établir des normes de construction ayant trait aux travaux préparatoires de déblai ou de remblai »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 6 juillet 2015 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-06-615 Avis de motion / Règlement n° 1276-09 / Normes de construction / Travaux préparatoires de déblai ou de remblai

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1276 afin d'établir des normes de construction ayant trait aux travaux préparatoires de déblai ou de remblai.

15-06-616 Avis de motion / Règlement n° 1694-04 / Modification / Règlement de stationnement (RMH 330)

Le conseiller M Rénald Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330).

15-06-617 Avis de motion / Règlement n° 1692-02 / Modification / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville n° 1692.

15-06-618 Avis de motion / Règlement n° 1709-01 / Modification / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités

Le conseiller M. Paul M. Normand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n° 1709.

15-06-619 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale :

- Tenue d'une fête de fin d'année le 12 juin 2015 au 980, avenue Saint-Charles;
- Mise en place d'affiches annonçant une vente de garage le 27 juin 2015 au 181, rue Valois, dans le cadre de *La grande journée des petits entrepreneurs*;
- Activités estivales extérieures et vente de produits alcoolisés à la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil du 27 juin au 27 août 2015;
- Vente de produits alcoolisés sous le chapiteau Eugène-Chaplin dans le cadre de l'événement Zoofest le 27 juin 2015;
- Tenue d'un tournoi de volleyball de plage, vente de nourriture et de produits alcoolisés sur le site du parc de la Paix le 18 juillet 2015;
- Nettoyage des berges dans le cadre de la *Journée eau bleue* le 12 juin 2015;
- Passage de vélos sur le territoire de la Ville les 9 et 10 juillet 2015 dans le cadre du Tour CIBC Charles-Bruneau.

« ADOPTÉE »

15-06-620 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

15-06-621 Félicitations / Équipe « Nous sommes Vaudreuil-Soulanges! » / Grand défi Pierre Lavoie

CONSIDÉRANT le succès remporté par l'Équipe « Nous sommes Vaudreuil-Soulanges! » à l'occasion de sa participation au Grand défi Pierre Lavoie 2015 qui s'est tenu du 11 au 14 juin;

CONSIDÉRANT que cet événement a pour objectif d'amasser des fonds qui seront redistribués dans notre milieu pour des projets favorisant l'activité physique chez les jeunes;

Il est
PROPOSÉ PAR le maire Monsieur Guy Pilon
APPUYÉ PAR tous les élus
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil adresse ses félicitations à M^{mes} Francine St-Denis, Lucie Vachon, Sonia Drolet ainsi que MM. Mathieu Miljours et Bernard Sauvé pour leur participation à cet événement.

« ADOPTÉE »

15-06-622 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-06-623 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 29 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier